



Assemblée régulière
Date : mardi 25 janvier 2022
Heure : 9 heures
Endroit : Par vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

Membres présents

Paul Germain, président
Xavier-Antoine Lalande, vice-président
Michel Fortier, trésorier
Yves Dagenais, administrateur
Guy Lamothe, administrateur
Pierre Daigneault, administrateur
Roger Hotte, administrateur

Membre absent

Invitées :

Mesdames Élyse Phaneuf et Suzanne Chénier du RUTAC.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

Monsieur Paul Germain, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. La réunion est ouverte à 9 h 01.

2. Adoption de l'ordre du jour du 25 janvier 2022

Résolution : AR.20220125.1

Adoption de l'ordre du jour du 25 janvier 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe que l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil d'administration sur l'avis de convocation, soit adopté. Il est à noter que le point 9 sera traité immédiatement après le point 2 compte tenu de la présence des représentantes du RUTAC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Demande formelle de l'Office des personnes handicapées et RUTAC

Proposition d'offrir les mêmes heures que le collectif

Résolution : AR.20220125.2

Mandat personnel TAC – plage horaire transport adapté :

Il est proposé par monsieur Yves Dagenais de mandater le personnel du TAC pour que la plage horaire du transport adapté soit relativement aussi étendue que celle du transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2021

Résolution : AR.20220125.3

Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2021 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du TAC de la MRC Rivière-du-Nord, tenue le 23 novembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 23 novembre 2021

4.1 Déménagement

Les employées sont installées au siège social de la MRC depuis le 20 janvier 2022.

4.2 Arrêts à Saint-Jérôme

- Garder les mêmes nombres d'arrêt
- Déplacer l'arrêt près de la polyvalente à l'aréna
 - Ajouter un arrêt près de l'aréna régional et conserver celui près de la polyvalente;
 - Ajouter un arrêt au coin de la rue des Lacs et du boul. de la Salette.
- Valider avec le TAC (Taxi Rivière-du-Nord)

4.3 Jumelage (3 personnes – 1 en avant – 2 en arrière / Pandémie)

Mis en œuvre en décembre et un effet sur les coûts a été détecté.

5. Correspondance ou autres points d'informations

5.1 Présence à l'émission de Catherine Perrin – 9 janvier 2022, à 15 h 5

5.2 Statistiques (voir document)

Monsieur Germain souligne certains éléments :

- Bris d'affiches constatés : un guide d'installation des affiches sera transmis par monsieur Germain.
- Monsieur Germain fera un suivi avec Taxi RDN pour poursuivre l'optimisation des routes.
- Pour diminuer les coûts du transport collectif multi-sens (interne à chaque ville), il est proposé de réfléchir à jumeler l'adapté et le collectif dans le même véhicule.

6. Suivi des plaintes et demande

6.1 Monsieur Lepage – contrat de bonne conduite

Résolution : AR.20220125.4

Contrat de bonne conduite – Monsieur Lepage :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe d'accepter la réintégration de monsieur Lepage conditionnellement à l'engagement respecter le contrat de bonne conduite qu'il a signé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Demande d'un arrêt à Saint-Hippolyte

Résolution : AR.20220125.5

Demande d'un arrêt à Saint-Hippolyte :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande d'accepter la demande de Saint-Hippolyte d'ajouter un arrêt au coin du chemin des Hauteurs et du chemin du Lac-du-Pin-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Demande d'un arrêt à Saint-Colomban

Monsieur Xavier-Antoine Lalande réitère que la ville de St-Colomban ne souhaite pas installer des arrêts dans des zones à faible densité.

Il est convenu que les demandes d'ajouts d'arrêts dans chaque ville par des usagers devront dorénavant être transmis directement aux villes qui statueront ensuite par résolution le cas échéant.

7. Sondage auprès des usagers de l'adapté

Tel que convenu lors du dernier CA, un sondage postal sera envoyé aux quelques 500 membres du transport adapté pour sonder leurs attentes vis-à-vis trois thèmes :

- Heures de service
- Réservation en ligne
- Paiement en ligne

8. CISSS et maison des aînées

Mandat au président pour faire des approches pour être responsable des transports du CISSS

Résolution : AR.20220125.6

Demande d'un arrêt à Saint-Hippolyte :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe de confier un mandat au président pour faire des approches auprès du CISSS des Laurentides afin de vérifier si un contrat pour réaliser les transports du CISSS pourrait être conclu avec le TAC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Adoption des comptes à payer pour l'adapté et collectif au 31 décembre 2021

Résolution : AR.20220125.7

Liste des comptes à payer au 31 décembre 2021 :

Il est proposé par monsieur Roger Hotte et résolu d'adopter la liste des comptes à payer :

- du chèque no 5853 au chèque no 5870 pour l'adapté au montant de 335 445,45 \$;
- du chèque no 1197 au chèque no 1204 pour le collectif au montant de 1 573,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Adoption des rapports budgétaires au 31 décembre 2021

Résolution : AR.20220125.8

Rapports budgétaires au 31 décembre 2021 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande et résolu d'adopter les rapports budgétaires au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Subvention MTQ 2021

14 096 déplacements donc subvention de 150 000 \$. Madame Geneviève Bélanger fait les suivis auprès du MTQ.

13. Budget amendé

Résolution AR.20220125.9

Budget amendé :

Compte tenu que la répartition des demandes de transport collectif est désormais faite sans l'intervention d'employés du TAC.

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe d'adapter la répartition des coûts fixes 80 % adapté / 20 % collectif sur les postes administratifs, et de l'appliquer sur le budget 2022 en vue d'en adopter une version amendée au prochain CA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Problème de liquidité au collectif

- Si l'objectif de relancer le transport collectif a été réalisé avec succès grâce au projet pilote de gratuité, force est d'admettre que ce succès a engendré des dépassements de coûts et des problématiques d'encaisse qui méritent d'y réfléchir.
- Nombre de cartes actives : 77,74 % de transport avec la gratuité, dont 95,15 % qui sont des étudiants et 4,85 % des aînés.
- Pour remédier au déficit d'encaisse du collectif, la MRC va demander un versement hâtif de la quote-part spécifique au transport adapté et collectif du budget 2022

15. Déplacement adapté hors territoire

Résolution AR.20220125.10

Déplacement adapté hors territoire :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande de ne pas offrir le service vers le territoire d'EXO, compte tenu des coûts potentiels associés à la programmation de déplacements vers le territoire d'EXO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté.

17. Date de la prochaine rencontre

La prochaine réunion se tiendra le mardi 22 février 2022, à 9 heures.

18. Levée de l'assemblée ordinaire

Résolution : AR.20220125.11

Levée de la réunion :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe de lever la réunion, à 10 h 44, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PAUL GERMAIN,
Président

Secrétaire